



"L'Humanité doit à l'enfant ce qu'elle a de meilleur à donner."

Déclaration des Nations-Unies

Association de Parrainage "Le Don de l'Enfant"

www.donenfant.org

10A rue de Murbach, 68530 Buhl

Tél : 03.89.83.00.81

bureau@donenfant.org

PROCES-VERBAL du CONSEIL D'ADMINISTRATION du SAMEDI 24 AVRIL 2010

Le samedi 24 avril 2010, à la suite de l'Assemblée Générale, les membres du Conseil d'Administration de l'Association « Le Don de l'Enfant » se sont réunis au sous-sol du Presbytère de l'Eglise Saint-Antoine à Mulhouse.

Sont présents :

- Mmes BACH-BARILLON Colette, GAILLARD Colette, GEMBERLE Yolande, HAXAIRE Yvette, LANG Marie-Claire, MARCILLE Marie-Louise, STAUDER Anny et STOEHR Andrée
- Mrs KIRSCH Jean-Michel, LANG Christian et STAUDER Jean-Marie

Est excusée :

- Mme ROSENKRANZ Josiane

Est également présent :

- M. STOEHR Jean

Avant de commencer la réunion, Marie-Louise MARCILLE demande l'accord du CA pour ajouter deux points à l'ordre du jour, à savoir :

- Frais de travaux demandés par M Man
- Filleuls sans parrains

Le Conseil d'Administration lui donne son accord.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 JANVIER 2010

Le procès-verbal de cette réunion est approuvé à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame Josiane ROSENKRANZ a indiqué précédemment qu'elle souhaitait quitter son poste de vice-présidente, tout en restant au Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité que, en raison de la taille de notre association, une seule vice-présidente est suffisante. Aucune élection n'a donc lieu pour combler ce poste.

Madame Anny STAUDER démissionne de son poste de trésorière-adjointe. Madame Yvette HAXAIRE pose sa candidature pour celui-ci. Elle est élue à l'unanimité.

Monsieur Jean-Michel KIRSCH, secrétaire de l'Association, rappelle que le poste de secrétaire-adjoint est vacant et demande s'il y a des candidats qui souhaitent l'occuper. Madame Colette GAILLARD pose sa candidature et est élue à l'unanimité.

Monsieur Jean-Michel KIRSCH propose de rééquilibrer les tiers sortants, ceux-ci étant actuellement composés respectivement de 5, 3 et 5 membres. Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de les conserver en état pour cette année, l'écart n'étant pas très important.

LICENCE-BENEVOLE PROPOSEE PAR L'UDBA

Marie-Louise MARCILLE indique que, dans le cadre de notre adhésion à l'UDBA (Union Départementale du Bénévolat Associatif), il est possible de souscrire gratuitement une assurance Responsabilité Civile pour 10 membres de l'Association.

Après débat, il est décidé de souscrire celle-ci pour l'intégralité des membres du Conseil d'Administration. Le paiement des 3 licences non gratuites (sur 13) sera supporté par l'Association, soit $3 \text{ €} \times 3 = 9 \text{ €}$.

FRAIS DE DEPLACEMENT DES MEMBRES DU CA

« S'agissant des remboursements de frais engagés par les membres du Conseil d'Administration de l'Association, l'article de la loi n°2000-627 du 6 juillet 2000 a complété l'article 200 du Code Général des impôts qui s'applique désormais aux frais engagés par les bénévoles en vue strictement de la réalisation de l'objet social de l'organisme d'intérêt général, s'ils ont été constatés dans les comptes de l'organisme et que le bénévole a renoncé expressément à leur remboursement.

Pour ouvrir droit à réduction d'impôt, les frais doivent avoir été engagés dans le cadre d'une activité bénévole, c'est à dire la participation à l'animation et au fonctionnement de l'association sans contrepartie ni rémunération sous quelque forme que ce soit, hormis, éventuellement, le remboursement pour leur montant justifié des dépenses engagées par le bénévole dans le cadre de leur activité associative. En outre, le contribuable doit renoncer expressément au remboursements de ces frais.

Les frais engagés par les bénévoles peuvent ouvrir droit à réduction d'impôt au même titre que les dons effectués à cette association. »

Nous allons donc mettre en place les documents nécessaires à la réalisation de cet objectif par une ligne complémentaire dans la comptabilité et une grille à compléter par les membres bénévoles remplissant ces conditions.

CALENDRIER DES REUNIONS

Etant donné qu'aucun membre présent ne dispose actuellement d'un calendrier 2011 mentionnant les vacances scolaires, il est décidé que le calendrier des réunions 2011 sera fixé lors du prochain Conseil d'Administration prévu le 24 septembre.

FRAIS DE TRAVAUX DEMANDES PAR M MAN

L'année dernière, le gouvernement vietnamien a rehaussé les salaires de 20% et la fait de nouveau cette année de 12,30%. Le coût de la vie au Vietnam s'est aussi élevé. Monsieur MAN nous demande une augmentation du salaire du personnel de la « Maison n° 5 » de 25%, ce qui représenterait pour nous un supplément d'environ 50 € par mois. Sa demande est acceptée.

Monsieur MAN nous demande :

- de financer certains travaux :
 - Pour la maison de la famille n°5 (le foyer) : Réparations de portes et fenêtres, faire une tonnelle, un lavabo, un plancher, réparer les conduites d'eau et remplacer des tôles du toit Total : 547€
 - Pour la maison d'un filleul (Anh) : Plancher en bois de la mezzanine, refaire une échelle, des tôles, des briques, du ciment, du sable et la main d'œuvre : total : 777€
- de financer la sortie des enfants du foyer et de certains enfants boursiers, lors de la fête du Têt : pour 517€

Ces financements sont acceptés.

Il indique également qu'un filleul aurait besoin d'un vélo. L'Association va prendre contact avec son parrain pour voir si celui-ci est d'accord de le financer.

FILLEULS SANS PARRAINS

Madame Marie-Louise MARCILLE signale qu'il y a actuellement 12 enfants qui ne sont pas parrainés. Elle demande s'il faut rechercher de nouveaux parrains ou remplacer les enfants qui sortent du système de la bourse par ceux qui attendent un parrain. Madame Colette BACH-BARILLON va demander aux anciens parrains des enfants des lépreux de Hoa Van s'ils souhaitent en parrainer. Il est décidé d'attendre ce que donneront les réponses aux lettres de Mme BACH-BARILLON.

DIVERS

Madame Marie-Louise MARCILLE annonce à l'ensemble du Conseil d'Administration que le bureau s'est réuni le 29 mars 2010 pour examiner la demande d'adhésion de madame Anne BOURDIN. Il a discuté des récents emails de madame BOURDIN par lesquels elle demandait l'autorisation d'avoir les adresses des membres, ceci afin de leur écrire à propos du voyage de son fils mineur à Danang et éventuellement prendre du courrier ou de l'argent pour les filleuls. Autorisation refusée par l'Association. Les emails répétitifs de madame BOURDIN ont conduit la présidente à provoquer la dite réunion de bureau, en application de l'article 8 de nos statuts afin de voter sur sa demande d'adhésion. Le résultat du vote a été « non » par 5 voix sur 6.

Monsieur Jean-Marie STAUDER signale que 3 membres ont oublié de payer en 2009, et que 2 continuent depuis quelques années à payer d'anciens montants. Il réétudiera la situation en fin d'année après les relances.

Madame Yvette HAXAIRE indique que sa famille, durant son voyage au Vietnam, a acheté des armoires pour la « Maison n° 5 » et des meubles chez un filleul. De plus, elle a rapporté des objets artisanaux du Vietnam pour les revendre lors des marchés de Noël. Madame MARCILLE les remercie pour ces bonnes initiatives.

Madame MARCILLE fait savoir que l'association FLORISESTI (association de solidarité franco-roumaine) de Lautenbach nous propose de tenir gratuitement un stand au marché aux puces qu'elle organise le 5 septembre prochain. Le conseil d'administration, après que deux personnes se soient désignées pour y participer (mesdames HAXAIRE et MARCILLE), donne son accord sur notre participation.

Madame MARCILLE rappelle à madame Andrée STOEHR de prévoir une correspondance avec monsieur MAN pour la mise en place de l'examen de santé annuel de tous les enfants boursiers. Madame STOEHR, responsable de ce projet, enverra un email à monsieur MAN début juin prochain.

L'association « D'ailleurs, D'ici » de Colmar nous propose de tenir un stand à leur fête annuelle de Colmar le week-end des 1^{er} et 2 mai prochains. Madame MARCILLE demande s'il y a de quoi tenir ce stand et s'il y a des volontaires. N'ayant pas de matière suffisante pour y participer, il est décidé de reporter notre présence à l'année prochaine éventuellement.

L'année 2011 sera le 15^e anniversaire de la création de l'association par madame Anne BOURDIN. Madame MARCILLE interroge le Conseil d'Administration sur des projets de manifestations pour célébrer cette occasion. Madame Colette BACH-BARILLON suggère une soirée contes.

Madame MARCILLE demande de réfléchir encore à d'autres manifestations sur place. Elle indique que la discussion se poursuivra et que les décisions seront prises au prochain Conseil d'Administration, le 24 septembre prochain.

D'autre part, madame MARCILLE suggère de proposer aux parrains désireux de rencontrer leur filleul et d'étudier avec l'agence de tourisme vietnamienne « La Palanche » un projet de voyage au Vietnam. Le Conseil d'Administration donne son accord.

Madame Yvette HAXAIRE lit un message d'une association anglaise partenaire du centre de protection des enfants des rues de Danang (famille n°1). Dans ce message, il est question du dispensaire qu'elle finance et pour lequel elle est dans le doute. Elle a également organisé une distribution de lait aux enfants. Elle propose que l'on se mette en contact puisque les famille 1 et 5 sont logées dans le même bâtiment. Le Conseil d'Administration donne son accord. Un groupe de travail composé de mesdames BACH-BARILLON, HAXAIRE et MARCILLE est constitué. Elles se rencontreront prochainement.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Fait à MULHOUSE, le 24 avril 2010

Le Secrétaire
Jean-Michel KIRSCH

La Présidente
Marie-Louise MARCILLE